

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 514 Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2. Juillet 2009

«L'art de persuader le chaland en paroles [...] tend à se muer en un charabia de démagogues attentifs à caresser, voire à encourager, la pire débilite intellectuelle. Affiches, placards dans la presse écrite, slogans radiophoniques, réclame télévisée conjuguent à l'envi des barbarismes, les fautes d'orthographe ou de prononciation, les abréviations abusives, le jargon américanoïde, les néologismes monstrueux.»

(Michel Mourlet)

«Antipénultième»

Relatant l'avant-avant-dernière étape d'une compétition cycliste, le commentateur d'une chaîne de télévision nous parle de l'«antipénultième» étape.

Méconnaissance de l'étymon du terme, d'une part, et confusion entre deux préfixes, *anti* et *anté*.

Anté, préfixe latin «avant», indiquant l'antériorité. Antédiluvien : d'avant le déluge. Fig. et plaisamment : très ancien, tout à fait démodé.

Anti, préfixe tiré de la préposition grecque *anti* «contre», exprimant l'opposition et la protection contre le mal. Antialcoolisme, antisémitisme.

Dans le créatif jargon sportif, propre à toutes les audaces languagières, il est tout de même préférable de dire «*antépénultième*» (lat. *anté* «avant», *paene* «presque», *ultimus* «dernier»).

(Défense du français, N° 514, juillet 2009)

«Blacklister»

Ce terme commence à se répandre sur nos ondes où, récemment, on a appris que la Suisse craignait d'être *blacklistée*. D'ici qu'il soit adopté par quelque dictionnaire peu regardant sur l'introduction, dans la langue française, de nouveaux anglicismes, il n'y a pas loin.

L'anglais *blacklist* signifie «liste noire». *To blacklist* : faire figurer quelqu'un sur une liste noire (personne suspecte, dangereuse, à craindre, à surveiller) ou mettre une œuvre (livre, film) à l'index, la condamner, l'interdire, l'exclure.

Il semble que la langue française n'aurait pas trop à souffrir de la suppression de cet anglicisme inutile.

(Défense du français, N° 514, juillet 2009)

«Come back»

La presse sportive a évoqué à pleines pages le retour à la compétition du champion cycliste Lance Armstrong, après trois ans d'interruption. Etant donné l'anglopathie qui sévit dans ce milieu, il ne pouvait s'agir que d'un *come back*.

Apparu au cours des années soixante, cet anglicisme (*to come back* «revenir») s'emploie pour parler du retour d'une personnalité qui reprend son activité professionnelle ou publique après un temps d'éclipse.

Est-il permis d'espérer un «*come back*» de vocables français oubliés : *retour*, *rentrée*, *réapparition*, *reprise d'activité*, etc.?

(Défense du français, N° 514, juillet 2009)

Derechef

Cet adverbe, un peu archaïque, est parfois repris avec une affectation d'élégance. Composé des prépositions *de* et *re* et de *chef* au sens ancien de «bout, fin», il signifie «de nouveau, à nouveau ; une seconde fois, encore une fois».

«*Les voilà donc derechef en chemin*» (La Fontaine).

On le rencontre quelquefois employé de façon erronée pour «aussitôt, immédiatement, sur-le-champ».

(Défense du français, N° 514, juillet 2009)

Équitable

Tout est désormais qualifié d'*équitable* : le commerce, l'économie, les relations, les produits, etc. Cet adjectif fait partie des vocables «en promotion» tels des lessives ou du vin de table.

Le mot *équitable*, dérivé d'équité (lat. *aequitas* «égalité») signifie «qui a le sens de l'équité» : un juge, un arbitre équitable ; «qui est conforme à l'équité» : un partage équitable, un accord équitable. «*Il n'est pas permis au plus équitable homme d'être juge en sa propre cause*» (Pascal).

Pour éviter cet adjectif envahissant, et le plus souvent inapproprié, on peut choisir (équitablement) entre *juste*, *propre*, *honnête*, *intègre*, *correct*, *convenable*, *fiable*, *de valeur*, *de qualité*, etc.

(Défense du français, N° 514, juillet 2009)

«Glossy»

Ce mot anglais (de *to gloss* «faire briller, polir») désigne l'éclat, le lustre d'un produit, ce qui est brillant, luisant, poli. *Glossy paper* : papier couché, papier glacé ; *glossy production* : film, superproduction luxueuse. *The glossies* : magazines, revues de luxe.

Des esprits communs se contenteraient de *brillant*, *luisant*, *rutilant*, *luxueux*, mais *glossy*, ça vous jette tout de même un autre éclat.

(Défense du français, N° 514, juillet 2009)